

# 2ème Cordée Lémanique en Double

## 21 – 22 juillet 2018

### Avis de course

La régata est organisée par : Cercle de la Voile de la Société Nautique de Genève en collaboration avec le Club Nautique Morgien. CVSNG : Port Noir, 1223 Cologny ; +41 22 707 05 00 ; [info@nautique.org](mailto:info@nautique.org)  
Président du comité d'organisation : Denis Menerey (079 203 41 11) & Edouard Kessi (079 413 35 40)  
Président du comité de course : Edouard Kessi

La mention '[DP]' dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. Règles

1.1. La régata sera régi par :

- Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de World Sailing.
- Les prescriptions de SWISS SAILING peuvent être téléchargées ici : <https://www.swiss-sailing.ch/fr/departements/racing/documents/reglements/>
- le règlement ACVL-SRS en vigueur
- Les règles de classe des séries monotypes admises

1.2. Les navigateurs sont tenus de respecter l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.

1.3. La langue officielle est le français.

#### 2. Publicité

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique. [DP]

#### 3. Admissibilité

3.1. Classes admises :

- Les voiliers monocoques ou multicoques de plus de 5,50m ou 18'
- Les voiliers jaugés ACVL 2017, TCFX, TCF1+2, TCF3, TCF4, M1 et M2 selon le règlement SRS en vigueur et le système de classement "A" approuvé et recommandé par l'ACVL.
- Les bateaux non jaugés courent en temps réel
- Classe (TO) Toucan, Classe (SU) Surprise, et Classe (GS) Grand Surprise ; selon leurs propres règles de monotype, édictées par leur Aspro et disposant d'une jauge active auprès de Swiss Rating System (SRS).
- En dérogation aux RCV, la règle 52 ne s'applique pas ; les dispositifs exploitant une énergie autre que manuelle sont autorisés, sauf si interdits par les règles de classes en vigueur.

3.2. La régata se court en double.

3.3. La régata est ouverte aux bateaux étrangers.

3.4. Les bateaux doivent avoir un moyen de propulsion fonctionnel ou avoir un bateau accompagnateur en capacité de remorquer.

3.5. Tous les équipiers doivent remplir les conditions de l'article 2 de la directive d'application de SWISS SAILING de la régulation 19 de World Sailing.

3.6. Une licence temporaire de Swiss Sailing pourra être acquise sur place.

#### 4. Inscription

4.1. L'inscription se fait uniquement sur le site internet <http://www.nautique.ch> dès le **1er juin 2018**.

4.2. La date limite d'inscription normale est le mardi **18 juillet 2018 à minuit**. Passée cette date, les inscriptions seront encore admises, jusqu'au **vendredi 20 juillet 2018 à 12 heures**, moyennant pénalité de 100.- supplémentaire.

4.3. La confirmation d'inscription, le retrait des fanions officiels et des Instructions de course et des balises se feront au secrétariat des régates du CNM le samedi 21 juillet depuis 8h00 à 10h00.

4.4. Les documents suivants sont à présenter au secrétariat de course lors de la confirmation des inscriptions :

- Liste d'équipage avec numéro de portable de chaque concurrent
- Carte de membre Swiss Sailing ou licence.
- Autorisation de port de publicité pour les bateaux suisses.
- Certificat d'assurance en responsabilité civile

## 5. Finance d'inscription

La finance d'inscription est de **CHF 250.-** par bateau ou **CHF 350.- pour les inscriptions tardives**, à payer on line lors de l'inscription.

Les repas du samedi soir et le petit déjeuner à Genève sont inclus pour les deux équipiers.

## 6. Programme

### 6.1. Horaires & manifestations :

Samedi 21 juillet :	08h00	Café croissant au CNM
Morges	08h00 à 10h00	Accueil des concurrents et retrait des Instructions de course, du matériel de course et des balises
	11h00	Départ
	18h00	Arrêt de la manche Morges – Genève
	20h00	Repas et soirée à la SNG
	Nuit	Les bateaux passent la nuit dans le port de la SNG
Dimanche 22 juillet:	07h30	Petit déjeuner à la SNG
Genève	10h00	Départ
	17h00	Arrêt de la manche Genève - Morges
	19h00	Remise des prix au CNM

6.2. Nombre de courses : 1 course le samedi et 1 course le dimanche.

## 7. Jauge

Aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place.

## 8. Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles :

- au secrétariat de course, lors de la confirmation des inscriptions
- sur le site web de la [SNG](#) et du [CNM](#) au plus tard le matin du jour du début de la régata

## 9. Zone de course

La zone de course est le lac Léman

## 10. Parcours

10.1. Manche 1 samedi 21 juillet : Morges - Genève

10.2. Manche 2 dimanche 22 juillet : Genève - Morges

10.3. Les schémas des parcours, lignes de départ et arrivée seront distribués avec les instructions de course.

10.4. Les concurrents qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée lors de l'arrêt des manches 1 et 2 doivent rejoindre l'arrivée au moteur ou en remorque.

## 11. Classement

11.1. Les concurrents doivent effectuer les 2 manches pour être classés.

11.2. Le classement de la Cordée Lémanique en Double est l'addition des scores des 2 manches. En cas d'égalité, le score de la 2<sup>ème</sup> manche départagera les concurrents.

11.3. Les concurrents qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée lors de l'arrêt des manches 1 et 2 seront classés en fonction de la distance qu'ils doivent encore parcourir jusqu'à l'arrivée à condition d'avoir navigué en course jusqu'à l'arrêt des manches.

## 12. Bateaux accompagnateurs

12.1. Les bateaux accompagnateurs des bateaux qui n'ont pas leur propre moyen de propulsion doivent être enregistré au bureau des régates avant le début de l'événement et se conformer aux directives prescrites pour les bateaux accompagnateurs [DP].

12.2. Les bateaux accompagnateurs et les pilotes doivent être en conformité avec les exigences légales. [DP]

12.3. Les bateaux accompagnateurs seront intégrés au dispositif de sécurité.

## 13. Amarrage et place de parc

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée [DP]. Ils doivent être équipé de pare-battages en suffisance. Présence des 2 équipiers à bord du bateau pour la nuit du 21-22 juillet 2018 est fortement recommandée.

## 14. Communication

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux [DP].

## 15. Prix

- 15.1. Un classement général en temps réel et compensé toutes classes confondue
- 15.2. Un classement par classe ACVL qui ont plus de 10 concurrents inscrits
- 15.3. Un classement pour les équipages féminins

**16. Décharge de responsabilité**

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

**17. Assurance**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile, y compris en compétition, avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000 par incident, ou son équivalent.

**18. Droit à l'image**

En participant à la régate, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'Autorité Organisatrice, aux prestataires et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toutes diffusions relatives à l'épreuve, tout nom, image de lui-même ou de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent